

Zeitschrift: Bulletin de l'Association suisse des électriciens
Herausgeber: Association suisse des électriciens
Band: 20 (1929)
Heft: 11

Rubrik: Productions pour l'assemblée générale de l'UCS

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Union de Centrales Suisses d'Electricité

ORDRE DU JOUR

de la 37^e assemblée générale ordinaire de l'U.C.S.

Samedi, le 6 juillet 1929, à 15 h

à St. Moritz, Salle de Commune

- 1^o Nomination de deux scrutateurs.
- 2^o Approbation du procès-verbal de la 36^e assemblée générale, du 16 juin 1928 à Baden ¹⁾.
- 3^o Approbation du rapport du comité sur l'année 1928 ²⁾.
- 4^o Compte de l'U. C. S. pour l'exercice 1928 ³⁾; rapport des vérificateurs des comptes et propositions du comité.
- 5^o Approbation du rapport de la Section des achats pour l'année 1928 ³⁾.
- 6^o Compte de la Section des achats pour l'exercice 1928 ³⁾; rapport des vérificateurs des comptes et propositions du comité.
- 7^o Budget de l'U. C. S. pour 1930 ³⁾; proposition du comité.
- 8^o Budget de la Section des achats pour 1930 ³⁾; proposition du comité.
- 9^o Fixation des cotisations des membres de l'U. C. S. pour 1930, conformément à l'art. 6 des statuts; proposition du comité.
- 10^o Rapport sur l'activité et les comptes du Secrétariat général en 1928 ²⁾, approuvé par la commission d'administration.
- 11^o Budget du Secrétariat général pour l'année 1930 ³⁾, approuvé par la commission d'administration.
- 12^o Rapport et compte du Comité Suisse de l'Eclairage (C. S. E.) pour l'année 1928 et budget pour l'année 1929 ³⁾.
- 13^o Nominations statutaires:
 - a) de 3 membres du comité,
 - b) de 2 vérificateurs des comptes et de 2 suppléants.
- 14^o Choix du lieu de la prochaine assemblée ordinaire.
- 15^o Divers; propositions des membres.
- 16^o Conférence de M. R. Vodoz, ingénieur en chef de la S. A. Brown, Boveri & Cie., Baden: „Centrales hydrauliques et Centrales thermiques (avec projections)“.
- 17^o Conférence de M. le Dr. E. Jacob, ingénieur, Stuttgart: „Simultanbetrieb von Dreiphasen- und Einphasen-Anlagen durch Stromüberlagerung auf gemeinschaftlichen Linien“ (avec projections).
- 18^o Remise des diplômes aux employés ayant 25 ans de service dans la même entreprise.

Pour le comité de l'U. C. S.,

Le président:
(sig.) F. Ringwald.

Le secrétaire général:
(sig.) F. Largiadèr.

¹⁾ Voir Bulletin A. S. E. 1928, No. 15.

²⁾ Voir Bulletin A. S. E. 1929, No. 9.

³⁾ Voir Bulletin A. S. E. 1929, No. 11.

**Union de Centrales
Suisse d'Electricité (U. C. S.).**

Rapport

sur l'année 1928 adressé par le comité de
l'U. C. S. à l'assemblée générale.

Le comité était composé comme suit:

MM. Ringwald-Lucerne, président; Andreoni-Lugano, Bertschinger-Zurich, Geiser-Schaffhouse, Keller-Berne (en remplacement de M. Cagianut décédé), de Montmollin-Lausanne, Nicole-Lausanne, Niesz-Baden, Trüb-Zurich; secrétaire général: F. Largiadèr; secrétaire de la division économique: O. Ganguillet.

Le rapport sur l'assemblée générale de Baden du 16 juin 1928 a paru au bulletin, No. 15, page 495 et suivantes. En remplacement de M. Cagianut décédé, l'assemblée a désigné comme membre du Comité M. P. Keller, directeur des Forces Motrices Bernoises.

Ce que nous disions l'année passée sur le développement des applications électriques reste encore vrai pour l'année 1928. Les progrès réalisés dans l'emploi de l'énergie électrique sont en général satisfaisants et grâce à la diffusion croissante des appareils électrothermiques, en particulier des chauffe-eau, l'énergie disponible a été utilisée d'une manière assez complète. La statistique de production des centrales de plus de 1000 kW montre que l'énergie utilisée a passé de 1927 à 1928 de 3076 millions de kWh à 3361 millions de kWh. L'augmentation a donc été de 9,2 %.

L'exportation seule a augmenté de 10,3 %, la vente d'énergie pour les besoins de la clientèle suisse a augmenté de 6,5 % et l'énergie inconstante, vendue à des prix de rebut, de 29,2 %.

Le rapport entre l'énergie disponible dans les cours d'eau et l'énergie utilisée a passé de 77 % à 82 %. Seules les centrales de Cavaglia et Palu ont été nouvellement mises en exploitation au cours de 1928. La construction des centrales de Rybourg-Schwörstadt et de l'Oberhasli a été poussée très activement et il a été possible de mettre en route à la Handeck une première unité en janvier 1929 déjà.

En parcourant les rapports de gestion des principales entreprises de production et de distribution d'énergie, on constate qu'on a procédé à de nombreuses réductions de prix de vente. Dans ces dernières années le revenu brut moyen par kWh produit s'est abaissé continuellement. Ce fait est, il est vrai, non seulement la conséquence de la diminution générale des prix de vente, mais aussi de l'utilisation plus intense du courant de nuit, dont le débit a augmenté proportionnellement plus que le débit du courant de jour, généralement mieux payé. Si l'on considère les entreprises de distribution des 12 plus grandes villes, on constate que la recette moyenne par kWh produit s'est abaissée de 1922 à 1927 de 12,9 à 10,7 cts. Dans le groupe des principales entreprises de distribution régionales revendeuses, la recette moyenne par kWh a diminué dans une proportion analogue (de 7,8 à 6,9 cts.). Cet abaissement continu des prix

de vente est certainement la meilleure preuve que les centrales tiennent largement compte des intérêts des consommateurs. Les amortissements considérables qui se font en outre dans presque toutes les entreprises, sont également dans l'intérêt public.

Dans le groupe des 12 entreprises municipales la vente d'énergie a augmenté de 1922 à 1927 de 50 %. Les nouveaux investissements et les amortissements et remboursements y ont atteint à peu près le même chiffre (68 millions). Dans le groupe des principaux revendeurs le débit annuel a augmenté dans le même laps de temps de 58 % et, malgré les nombreux renforcements des installations de distribution, le capital à rétribuer a augmenté proportionnellement beaucoup moins que l'énergie distribuée.

Les centrales d'électricité ont participé en 1928 à l'Exposition Suisse du travail féminin («Saffa»), comme elles l'avaient fait en 1925 à l'exposition d'agriculture. Il a été constitué une commission spéciale qui a mis un programme sur pied, de concert avec les principales entreprises bernoises, les Forces motrices bernoises et le Service d'électricité municipal. Les subventions des centrales suisses se sont montées à fr. 78 000 et ont permis l'installation d'une halle d'électricité importante. Les deux entreprises bernoises se sont chargées de l'organisation proprement dite et ont fourni de ce fait un travail considérable. La réussite a été complète et l'exposition d'électricité a été appréciée et admirée par tous les visiteurs. Il est probable que l'U. C. S. aura à se charger d'un petit déficit. Une description détaillée de l'exposition a été publiée au Bulletin 1928, No. 19. Le Bulletin No. 23 contient en plus les renseignements statistiques très intéressants que notre secrétariat a recueillis à l'occasion de la «Saffa» pour se rendre compte de l'importance de la consommation ménagère et des prix que les ménages suisses payent pour l'énergie consommée.

Réunions et Conférences.

A part les conférences auxquelles ont assisté les membres de l'U. C. S. lors de l'assemblée générale de Baden et dont il a été rendu compte au Bulletin, il y a lieu de rappeler ici la réunion du mois de novembre des ingénieurs d'exploitations à haute tension à Olten. Les participants à cette réunion ont rendu compte de leurs expériences au point de vue des réparations urgentes sur les lignes à haute tension, des expériences faites avec les isolateurs pour plus de 45 kV sur supports rigides et avec les transformateurs protégés d'après la méthode Buchholz. La discussion animée nous a été une preuve qu'il sera utile d'organiser à l'avenir encore d'autres réunions du même genre.

Quelques membres de l'U. C. S. ont assisté au deuxième Congrès de «l'Union internationale des Producteurs et Distributeurs d'Energie électrique» (U. I. P. D.) qui a eu lieu à Paris dans la première moitié de juillet. Du côté suisse des rapports y ont été présentés par MM. Wæber-Fribourg, Nissen-Zurich, Ganguillet-Zurich et Burri-Zurich. Un compte-rendu du congrès a paru au Bulletin 1928, No. 16, page 537. La Suisse est représentée au comité de

l'U. I. P. D. par MM. Abrezol-Lausanne et Niesz-Baden.

Législation fédérale.

La discussion à ce sujet est aujourd'hui suspendue. Dans une très intéressante brochure intitulée «L'activité des pouvoirs publics suisses en matière d'économie politique», M. le D^r Hultegger, secrétaire de la Société Suisse pour l'industrie et le commerce a montré que la production et distribution d'énergie électrique est chez nous déjà pour la plus grande partie entre les mains des cantons et des communes et que les intérêts de la communauté sont dès maintenant très largement assurés.

Commissions de l'U. C. S.

La commission de tarifs a jugé qu'il n'y avait pas encore lieu de répéter l'enquête de 1926 pour la comparaison des tarifs. Elle a chargé le Secrétariat de recueillir les chiffres d'équivalence obtenus dans la pratique et qui donnent la valeur du kWh dans des applications diverses. On a cependant cru devoir renoncer à publier ces chiffres. La sous-commission chargée de l'établissement d'un règlement-type a discuté un premier projet du Secrétariat. Un second projet a été élaboré et il est à présumer qu'au courant de 1929 il sera possible de publier une rédaction qui pourra servir utilement de directive à toutes les centrales.

La commission pour la loi d'expropriation. Cette loi est encore à l'étude devant les Chambres fédérales. M. le D^r Fehr a défendu l'année passée le point de vue des centrales devant la commission du Conseil National; cette année il a été porté à la connaissance de la commission du Conseil des Etats.

La Commission des Assurances n'a pas eu l'occasion de se réunir en 1928. Le Secrétariat par contre a fait une enquête sur les primes versées par les centrales pour l'assurance incendie. Nous cherchons à conclure une convention raisonnable avec les Cies d'assurance, mais nous étudions aussi l'assurance coopérative.

La commission pour l'étude des accidents dus au courant électrique. Cette commission, constituée en 1925, a décidé d'abord d'entrer en rapport avec la société des médecins suisses et de lui faire savoir qu'elle entreprend une étude des phénomènes physiologiques vérifiés lors des accidents. Elle a rédigé dans ce but un questionnaire et prié tous les médecins appelés au secours de bien vouloir, en échange d'une rémunération, remplir ce questionnaire et l'envoyer à l'inspectorat des installations à fort courant.

La commission a en outre établi un programme de travail et retenu dans ce programme très étendu les points principaux qui sont de nature à expliquer les phénomènes qui se déroulent lors d'un accident, et à enseigner les procédés pour ramener la victime à la vie. Après de longues délibérations on s'est rendu compte que ce travail ne peut se faire dans une ou plusieurs universités et qu'il était nécessaire d'engager un physicien qui travaillera de concert avec un institut physiologique. Des affiches

ont été apposées dans les universités, pour trouver quelqu'un de qualifié et les pourparlers sont en train.

La commission a discuté aussi un nouveau projet d'instructions concernant les secours à porter aux victimes d'accidents produits par le courant électrique. La conclusion principale à retenir est qu'on doit poursuivre la respiration plus longtemps qu'on ne l'avait souvent fait jusqu'à présent, et que l'on peut s'en tenir à la méthode Silvester pratiquée jusqu'à ce jour, mais qu'il est bon d'exercer aussi la méthode Schäfer, plus facile à exécuter par n'importe qui et ayant donné de très bons résultats, appliquée aux noyés surtout. La commission espère que, dans le courant de l'année, les travaux fondamentaux pourront être en bonne voie.

Le comité de l'U. C. S. tient à exprimer aux membres des commissions citées ses remerciements pour le service qu'ils ont bien voulu rendre à la communauté.

La Caisse de pension de centrales suisses d'électricité compte aujourd'hui 71 entreprises avec 3063 assurés. Le déficit technique a été ramené dans le courant du dernier exercice de 33,5 % à 31 % du total des traitements. Du 1^{er} juillet 1922 au 30 juin 1928 la caisse a distribué sous forme de pensions et d'indemnités fr. 452 260. Depuis peu la caisse est amenée à verser aussi des pensions de retraite; le total de ses débours annuels a atteint le 1^{er} juillet 1928 fr. 176 677.

Le rapport du Secrétariat général renseigne au Bulletin No. 9 de l'année 1929 sur les commissions communes aux deux associations, en particulier sur les travaux de la commission des normes, la commission pour applications thermiques et la commission pour la révision des prescriptions fédérales.

Les examens des installateurs sollicitant des concessions pour exécuter les installations des abonnés ont lieu suivant les besoins tantôt à Berne, tantôt à Zurich. De 1922 à fin 1928 478 candidats se sont présentés à ces examens.

Nous n'avons pas eu l'occasion d'être en rapport avec l'Union Suisse des Consommateurs d'Energie. Cette Union n'a pas donné suite à notre proposition de créer une commission de conciliation; elle n'a pas non plus fait connaître encore le résultat de ses investigations, entreprises pour s'orienter sur la possibilité d'intensifier l'emploi de l'énergie électrique en Suisse et subventionnées par la Fondation nationale pour le développement de l'économie nationale suisse.

La convention passée en 1927 avec l'Association Suisse pour l'aménagement des eaux a été tacitement renouvelée.

La Section des achats n'a pas passé de nouvelles conventions au cours de l'année écoulée. Elle prévoit cependant l'éventualité d'étendre son activité, qui ne portait jusqu'ici que sur les articles les plus importants: lampes, conducteurs isolés, huile et appareils électro-thermiques, à d'autres matériaux pour rendre encore plus de services purement économiques aux petites centrales. Une délégation du comité de l'U. C. S. a discuté avec les fabricants de lampes

à incandescence pour les engager à adopter une modification des conditions techniques et à fabriquer des lampes de plus longue vie. Les fabriques du monde entier étant aujourd'hui syndiquées, les discussions sont forcément très longues. Le rapport spécial rend compte du résultat financier de la section des achats.

La propagande pour un meilleur éclairage s'est étendue en 1928 non seulement aux villes principales, mais à toutes les localités de plus de 2000 habitants. L'association des artisans suisses et les fabriques de lampes ont secondé les centrales d'électricité très efficacement¹⁾. Une brochure artistement illustrée avec un texte simple et clair a été distribuée à des milliers d'exemplaires parmi les propriétaires de vitrines. Elle a certainement contribué beaucoup à répandre la compréhension des principes essentiels qui sont à la base d'un bon éclairage. L'U. C. S. a subventionné cette propagande avec une somme de fr. 4800.—. Dans la halle de l'Electricité de l'Exposition du travail féminin, on a également fait le possible pour rendre le grand public attentif aux meilleurs procédés en vue d'obtenir un bon éclairage au moyen des sources lumineuses artificielles.

Les associations suivantes nous ont invités en 1928 à participer à leurs assemblées annuelles:

Union des Installateurs électriciens en Suisse;
Vereinigung der Elektrizitätswerke, Berlin;
Verband Deutscher Elektrotechniker, Berlin;
Verband der Elektrizitätswerke, Vienne;

¹⁾ Un article y relatif paraîtra dans un prochain numéro du Bulletin.

Svenska Elektricitetsverksföreningen, Stockholm.

Donnant suite à l'aimable invitation de la Svenska Elektricitetsverksföreningen à Stockholm, un groupe de directeurs de centrales suisses a profité de l'occasion pour entreprendre dans ce pays un voyage d'étude très intéressant. Un compte-rendu de ce voyage a paru au Bulletin 1929, No. 4. M. Geiser de Schaffhouse en a fait la description générale, M. Bertschinger a donné quelques détails techniques sur les installations visitées.

L'état des membres de l'U. C. S. a subi en 1928 les modifications suivantes:

Nombre des membres le 1 ^{er} janvier 1928	356
Sorties en 1928 (en partie par suite de rachats)	6
Nouveaux membres	5
Etat au 31 décembre 1928	355

Finances. Les comptes de l'année et le bilan sont publiés ci-contre et les comptes de la Section des achats à la page 358 du présent Bulletin.

Le compte de l'année présente, avec fr. 79 745 aux recettes et fr. 80 427.78 aux dépenses, un excédent de dépenses de fr. 682.78.

Le bilan s'élève le 31 décembre à francs 231 955.05. Nous proposons de reporter l'excédent des dépenses à compte nouveau.

Zurich, le 22 avril 1929.

Pour le comité
de l'Union de Centrales Suisses d'Electricité,
Le président: Le secrétaire général:
(sig.) F. Ringwald. (sig.) F. Largiadèr.

U. C. S. Compte de l'année 1928.

	Budget fr.	Compte fr.
<i>Recettes :</i>		
Cotisations des membres	56 000.—	59 715.—
Intérêts	8 400.—	9 938.—
Subvention prise sur les recettes de la Section des achats pour buts généraux	10 000.—	10 000.—
Recettes diverses	—	92.—
Excédent des dépenses	—	682.78
	74 400.—	80 427.78
<i>Dépenses :</i>		
Solde de l'année précédente	—	1 144.63
Cotisations à d'autres associations	1 400.—	2 742.50
Subvention ordinaire au Secrétariat général de l'A. S. E. et de l'U. C. S.	59 500.—	59 500.—
Contrat avec l'Association Suisse pour l'aménagement des Eaux . .	—	6 000.—
Impôts (sans les impôts de la Section des achats)	1 000.—	732.—
Subvention pour l'impression de la statistique des centrales suisses d'électricité	2 000.—	2 000.—
Subvention à la Fondation Suisse „Trieur“	—	500.—
Subvention à la Commission de médecins pour l'étude des accidents dus au courant fort	2 000.—	5.—
Divers et imprévu	8 500.—	7 803.65
	74 400.—	80 427.78

Bilan au 31 décembre 1928.

	fr.		fr.
<i>Actif:</i>		<i>Passif:</i>	
Valeurs	195 827.—	Capital	141 751.15
Dette de l'A.S.E.	20 000.—	Fonds de réserve	80 231.75
Banque, Carnet de dépôt	11 232.60	Créditeurs	9 972.15
Banque, Compte-courant	3 522.—		
Chèques postaux	411.74		
Caisse	278.93		
Solde du compte d'exploitation	682.78		
	<u>231 955.05</u>		<u>231 955.05</u>

U. C. S.

Budget pour l'année 1930.

	fr.
<i>Recettes:</i>	
Cotisations des membres	59 500.—
Intérêts	11 000.—
Subvention prise sur les recettes de la Section des achats pour buts généraux	20 000.—
Recettes diverses	—
	<u>90 500.—</u>
<i>Dépenses:</i>	
Cotisations à d'autres associations	2 430.—
Subvention ordinaire au Secrétariat général de l'A.S.E. et de U.C.S.	61 000.—
Contrat avec l'Association Suisse pour l'aménagement des eaux	6 000.—
Impôts (sans les impôts de la Section des achats)	1 000.—
Subvention pour l'impression de la statistique des centrales suisses d'électricité	3 000.—
Subvention à la Fondation „Trieur“	500.—
Subvention à la Commission des médecins pour l'étude des accidents dus au courant fort	2 000.—
Subventions, divers et imprévu	14 570.—
	<u>90 500.—</u>

Section des Achats de l'U. C. S.

Rapport

sur l'année 1928 présenté à l'assemblée générale de l'Union de Centrales Suisses d'Electricité.

Dans le courant de 1928 les membres de l'U. C. S. ont acheté auprès des fabricants qui ont passé des conventions avec la section des achats 2 429 835 lampes à incandescence. Environ 70 % de ces lampes ont été fabriquées en Suisse. Le nombre des lampes n'est pas sensiblement supérieur à celui de l'année précédente.

L'entente avec les fabricants suisses de conducteurs isolés a été renouvelée sur les mêmes bases que précédemment. Du 1^{er} juillet 1927 au 30 juin 1928 les centrales intéressées à nos conventions ont acheté 3 526 112 mètres de conducteurs et 582 000 mètres de tubes isolants. Les ristournes se sont montées à environ francs 38 000.—. Il est à prévoir que d'ici peu la convention portera aussi sur les câbles sous plomb isolés au caoutchouc. Nous nous proposons du reste d'étendre nos contrats à d'autres articles, si nous voyons qu'il nous est possible d'être

utiles aux centrales possédant un service d'installations.

Les livraisons d'huile pour transformateurs ont été effectuées par le même fournisseur à des prix réduits et à l'entière satisfaction des acheteurs.

La vente des appareils électrothermiques aux centrales intéressées à la convention a atteint du 1^{er} juillet 1927 au 30 juin 1928 la somme de fr. 1 662 802.—. Les centrales ont donc reçu en dehors des rabais convenus une ristourne d'environ fr. 33 000.—.

Finances. Le compte annuel et le bilan sont reproduits ci-après. Les recettes se sont montées à fr. 97 198.21, les dépenses à francs 63 701.74, le bilan atteint fr. 129 944.08.

Nous proposons de prélever sur l'excédent des recettes de fr. 33 496.47, fr. 10 000.— au profit du fonds de compensation, fr. 20 000.— au profit du compte capital de l'U. C. S. et de porter fr. 3496.47 à compte nouveau.

Zurich, le 22 avril 1929.

Pour la section des achats de l'U. C. S.

Le président de l'U.C.S.:

Le secrétaire:

(sig.) F. Ringwald.

(sig.) O. Ganguillet.

**Section des achats de l'U. C. S.
Compte de l'année 1928.**

	<i>Budget</i> fr.	<i>Compte</i> fr.
<i>Recettes :</i>		
Solde de l'année précédente	—	6 719.12
Provision sur la vente des lampes à incandescence, des fils isolés, de l'huile et des appareils électro-thermiques	49 000.—	86 687.84
Intérêts	3 000.—	3 791.25
	<hr/> 52 000.—	<hr/> 97 198.21
<i>Dépenses :</i>		
Indemnité au Secrétariat général pour la gestion des affaires	10 000.—	10 000.—
Indemnité à la Station d'essai des matériaux	24 500.—	38 312.37
Subvention pour buts généraux de l'U. C. S.	10 000.—	10 000.—
Impôts	2 500.—	2 644.20
Divers et imprévu	5 000.—	2 745.17
Excédent des recettes (solde de l'année précédente y compris)	—	33 496.47
	<hr/> 52 000.—	<hr/> 97 198.21

Bilan au 31 décembre 1928.

	fr.		fr.
<i>Actif :</i>		<i>Passif :</i>	
Valeurs	78 500.—	Fonds de compensation	45 000.—
Débiteurs	29 969.04	Fonds de réserve	15 000.—
Banque	21 061.—	Créditeurs	36 447.57
Chèques postaux	120.25	Solde du compte d'exploitation	33 496.47
Caisse	293.75		
	<hr/> 129 944.04		<hr/> 129 944.04

**Section des achats de l'U. C. S.
Budget pour l'année 1930.**

	fr.
<i>Recettes :</i>	
Provision sur la vente des lampes à incandescence, des fils isolés, de l'huile et des appareils électro-thermiques	69 000.—
Intérêts	4 000.—
	<hr/> 73 000.—
<i>Dépenses :</i>	
Indemnité au Secrétariat général pour la gestion des affaires	10 000.—
Indemnité à la Station d'essai des matériaux	31 500.—
Subvention pour buts généraux de l'U. C. S.	20 000.—
Impôts	2 700.—
Divers et imprévu	8 800.—
	<hr/> 73 000.—

Propositions du comité de l'U. C. S. à l'assemblée générale du 6 juillet 1929 à St-Moritz.**N° 2 de l'ordre du jour:**

Le procès-verbal de la 36^e assemblée générale du 16 juin 1928 à Baden (voir Bulletin 1928, n° 15, page 505) est approuvé.

N° 3 de l'ordre du jour:

Le rapport du comité sur l'année 1928 (page 354)¹⁾ est approuvé.

N° 4 de l'ordre du jour:

a) Le compte de l'Union pour l'année 1928 et le bilan au 31 décembre 1928 (page 356/57) sont approuvés et décharge est donnée au comité.

b) L'excédent de dépenses de fr. 682.78 est reporté à compte nouveau.

N° 5 de l'ordre du jour:

Le rapport de la section des achats sur l'année 1928 (page 357) est approuvé.

N° 6 de l'ordre du jour:

a) Le compte de la section des achats pour l'année 1928 et le bilan au 31 décembre 1928 (page 358) sont acceptés et décharge est donnée au comité.

b) L'excédent de recettes de fr. 33 496.47 est utilisé comme suit:

1° Versement au fonds de compensation de la section des achats . . .	fr.	10 000.—
2° Versement au compte capital de l'U. C. S.		20 000.—
3° Report à compte nouveau		3 496.47
		<u>33 496.47</u>

N° 7 de l'ordre du jour:

Le budget de l'U. C. S. pour 1930 (page 357) est approuvé.

N° 8 de l'ordre du jour:

Le budget de la section des achats pour 1930 (page 358) est approuvé.

N° 9 de l'ordre du jour:

Les cotisations des membres pour l'année 1930 sont fixées comme suit:

Membres avec un capital:

	fr.	fr.	fr.
de moins de		50 000.—	30.—
de . 50 000.— à		250 000.—	60.—
de 250 000.— à 1 000 000.—			150.—
de 1 000 000.— à 5 000 000.—			340.—
de 5 000 000.— à 10 000 000.—			600.—
de plus de 10 000 000.—			900.—

N° 10 de l'ordre du jour:

L'assemblée générale prend connaissance du rapport et du compte du secrétariat général

¹⁾ Quand le numéro du Bulletin n'est pas indiqué, il s'agit du présent numéro.

pour l'année 1928 (voir Bulletin 1929, n° 9, page 272 et suiv.), approuvés par la commission d'administration.

N° 11 de l'ordre du jour:

L'assemblée générale prend connaissance du budget du secrétariat général pour 1930 (page 352), approuvé par la commission d'administration.

N° 12 de l'ordre du jour:

L'assemblée générale prend connaissance du rapport et du compte du Comité Suisse de l'Eclairage (C. S. E.) pour l'année 1928 et du budget pour 1929 (voir Bulletin 1929, n° 10, page 315) et suiv.).

N° 13 de l'ordre du jour:

a) Nomination de 3 membres du comité; conformément à l'art. 15 des statuts, le mandat expire fin 1929 pour MM.:

J. Bertschinger, Zurich;
A. de Montmollin, Lausanne;
H. Niesz, Baden.

Ces trois messieurs se représentent aux suffrages de l'U. C. S.

b) Nomination de 2 vérificateurs des comptes et de 2 suppléants: Le comité propose de réélire les réviseurs actuels, MM. *P. Corboz*, Sion, et *E. Graner*, St-Imier, ainsi que leurs suppléants MM. *G. Lorenz*, Thusis, et *R. Schmidt*, Lausanne.

Rapport et proposition des commissaires-vérificateurs de l'U. C. S. à l'assemblée générale.

En vertu de notre mandat, nous avons examiné aujourd'hui le compte de l'U. C. S. pour l'année 1928. Nous avons constaté l'existence des certificats de dépôt des valeurs figurant à l'inventaire et vérifié le solde en caisse. Le compte de profits et pertes et le bilan concordent avec les inscriptions au grand-livre. Nous avons en outre procédé à quelques pointages. Nous avons pu d'ailleurs nous appuyer sur un rapport détaillé de la Société fiduciaire suisse.

Nous avons vérifié de même les comptes de la Section des achats de l'U. C. S. pour l'année 1928 et constaté ici également l'existence des certificats de dépôt des valeurs et la concordance des inscriptions avec l'état de la caisse.

Les deux comptabilités ont été reconnues exactes; nous proposons de les accepter et d'en donner décharge au comité, avec remerciements au comptable.

Zurich, le 17 mai 1929.

(sig.) *P. Corboz*.

(sig.) *R. Schmidt*.

L'Union de Centrales Suisses d'électricité (U. C. S.) procure à ses membres les *avantages* suivants:

- 1° Un quart du montant de l'abonnement aux institutions de contrôle est restitué par la station d'essai des matériaux et la station d'étalonnage sous forme d'essais gratuits.
- 2° A la suite d'une convention avec les principaux fabricants de lampes, suisses et étrangers, ceux-ci accordent aux membres de l'U. C. S. des prix de faveur.
Les membres de l'U. C. S. peuvent en outre faire essayer *gratuitement* par la station d'essai le 20 % des lampes achetées, au point de vue consommation et intensité lumineuse. (Les essais de durée ne sont pas gratuits).
- 3° Les fils et câbles isolés de tous genres peuvent être achetés auprès des fabricants suisses à des prix de faveur; il suffit que la centrale s'annonce au secrétariat de la section des achats.
- 4° La section des achats a obtenu des conditions de faveur pour l'achat de tubes isolants, à l'intention des membres qui s'annoncent spécialement au secrétariat.
- 5° A la suite d'arrangements de la section des achats, les membres de l'U. C. S. jouissent d'avantages spéciaux lors de l'achat de chauffe-eau.

- 6° La section des achats a conclu un arrangement concernant l'achat des huiles pour transformateurs et interrupteurs. L'huile achetée sur la base de cet arrangement est régulièrement vérifiée par la station d'essai des matériaux de l'A. S. E. sans qu'il en résulte de frais supplémentaires pour les acheteurs.
- 7° En vertu d'un contrat collectif avec les cinq principales compagnies suisses d'assurance concernant la responsabilité civile et contre les accidents, les membres de l'U. C. S. jouissent de primes réduites de plus de 50 % par rapport aux primes normales.
- 8° Les centrales membres de l'U. C. S. peuvent faire examiner leurs candidats-installateurs par une commission mixte formée de représentants de l'U. C. S. et de l'Union suisse des installateurs électriciens.
- 9° Les membres de l'U. C. S. reçoivent gratuitement la Statistique des Centrales Suisses d'Electricité, paraissant tous les deux ans.
- 10° Le Secrétariat (Seefeldstr. 301, Zurich 8) fournit des renseignements gratuits sur des questions techniques et économiques.

Pour faire partie de l'U. C. S., les centrales doivent être membres de l'Association Suisse des Electriciens et faire contrôler régulièrement leurs installations, sur la base d'un contrat, par l'inspecteur des installations à fort courant.